

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 12 avril 2021 à 18 heures, à la mairie, sous la présidence de M. Bonhomme Romain, Maire.

Etaient présents : M. Bonhomme Romain, M. Michaux Aurélien, Mme De Prémonville Catherine, M. Antunes Antonio, Mme Sauvageot Maud, Mme Beaudoin Marie-Dominique, M. Lux Laurent, Mme Gaveau Nathalie, M. Gallois Fabrice, Mme Murias-Lambert Jennifer, Mme Hattat Lola, M. Hattat Jean-Paul, M. Verzeaux Benjamin et Mme Pierrot Claire.

Absente excusée ayant donné procuration : Mme Migeon Christine à M. Bonhomme Romain

Secrétaire de séance : M. Gallois Fabrice

1 – APPROBATION COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 23 février 2021

2 – DELIBERATION DU COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION 2020 ET RESULTAT

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Marie-Dominique Beaudoin, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Romain Bonhomme, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par la comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1 - Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice 2020	647 961.18	1 370 153.51	76 207.87	95 893.95	724 169.05	1 466 046.86
Excédent de Financement			+			
			19 685.48			
Restes à réaliser DEPENSES			46 000.00			
			-			
Besoin total de financement			26 314.52			

2- Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4 - Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5 - Décide de les affecter au compte de résultats

26 314.52
695 877.81

3 – TAUX D'IMPOSITION

A compter de 2021, conformément à la loi 1479 de finance du 28 décembre 2019 pour 2020, les communes cessent de percevoir le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales. La délibération relative au vote des taux 2021 ne fixera donc pas de taux pour la taxe d'habitation sur les résidences principales.

En contrepartie de cette suppression, les communes se voient transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, perçue sur leur territoire. Il convient de voter un taux égal à la somme des taux, communal et départemental, appliqués en 2020 sur le territoire de la commune, 11.64 % +15.51 %. Le taux de référence de la taxe sur le foncier bâti pour 2021 est donc fixé à 27.15 % sans incidence pour le contribuable (à l'exception de la hausse nationale des valeurs locatives ou de toute modification suite à travaux, aménagements...).

En revanche, les communes conservent le produit de la taxe d'habitation sur les résidences autres que principales (résidences secondaires, logements vacants...).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants :

- 1 – Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.15 % (11.64 % taux communal + 15.51% taux départemental)
- 2 – Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16.21 %

4 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal, à 13 voix pour et 2 abstentions, décide d'accorder pour l'année 2021 une subvention aux organismes suivants :

Intitulé	Vote 2021
ADMR - Beine-Nauroy	1 200
BCS	2 500
Société de musique La Champenoise	500
Les marmousets	17 400
Office National des Anciens Combattants (Collecte des bleuets)	50
Total	21 650

5 - SUBVENTION A LA MISSION LOCALE RURALE DU NORD MARNAIS

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le principe de cotisation à 1 euro par habitant

6 – BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et recettes à 2 145 877.81 €,

Soit :

- 1 441 386.81 euros pour la section de fonctionnement et
- 704 491.00 euros pour la section d'investissement.

7 – TAXE SUR LES DECHETS STOCKES

Selon la loi de finances de 2006 modifiée qui a instauré une taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage de déchets ménagers et assimilés, le conseil municipal décide d'appliquer le tarif plafonné à 1.50 € la tonne entrant dans l'installation.

8 – COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS : PROGRAMMATION PLURIANNUELLE VOIRIE – DELIBERATION D'INTENTION

Considérant que dans le cadre de la programmation des travaux de voirie de la Communauté urbaine du Grand Reims, il appartient à la commune de signifier à cette dernière les besoins en matière de voirie à inscrire au prochain programme pluriannuel communautaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'inscrire les besoins priorités suivants :

N°1 : **Rues Saint Rémy et Mouchery**

N°2 : **Rues de la Maladrie et Huguet**

N°3 : **Route de Milan**

N°4 : **Rue du Château**

N°5 : **Rues Gillet et des Seigneurs**

9 – PARTICIPATION AU CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE DU NORD REMOIS (C.L.I.C)

Considérant que la convention triennale passée avec le CLIC arrive à expiration,
Le conseil municipal à l'unanimité, valide le principe de cotisation à 1 euro par habitant.

10 – CREATION D'UN POSTE SAISONNIER

Le conseil municipal décide le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 2 mois allant du 1^{er} juillet 2021 au 31 août 2021 inclus.

11 – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN NOUVEAU BAIL AVEC ORANGE

Cette délibération est reportée à une prochaine réunion dans l'attente des discussions avec l'opérateur sur l'amélioration de la qualité du service 4G.

12 – CHOIX DU NOM DU PETIT PARC

Cette délibération est reportée à un prochain Conseil Municipal.

13 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ENTRETIEN D'UN TERRAIN COMMUNAL

Un administré domicilié rue de la Villette à Beine-Nauroy, demande l'autorisation d'aménager à ses frais une clôture sur la parcelle cadastrée G 123 appartenant à la commune, sur une longueur d'environ 23 m et sur une largeur de 2 m, le long de sa propriété.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder cette autorisation par convention, stipulant notamment que cette parcelle restera propriété communale et à condition qu'elle reste accessible à tout moment (passage du réseau d'eau pluviale).

DIVERS

Le CCAS va créer un comité de pilotage pour réaliser un « Chantier Jeunes » sur le site de Nauroy.. .

Ce projet a pour objectifs de mettre en place une action participative, citoyenne et patrimoniale pour les adolescents âgés de 12 à 17 ans. Il sera piloté par Madame Isabelle Quartier avec une composition élargie de bénévoles, élus, associations....

Le CCAS envisage d'ouvrir une partie de ses actions au domaine culturel. Selon les possibilités, un cinéma de plein air est à l'étude.

Une enquête est en cours (du 06 au 30 avril) organisée par la communauté urbaine du Grand Reims, auprès des élus et des habitants pour construire le projet de territoire Grand Reims 2030. Chacun est invité à se rendre sur le site www.grandreims.fr pour y participer.

Monsieur le maire remercie la commission communication pour la réactivité et le travail fournis concernant le nouveau site internet de la commune. La commission d'appel d'offre se prononcera sur le choix de l'entreprise retenue mardi 13 avril, objectif de mise en ligne du site web en juin.

**Le conseiller municipal,
Fabrice GALLOIS**

**Le Maire,
Romain BONHOMME**